

**DECLARATION D'OUVERTURE
DE COMPTE INDIVIS OU COLLECTIF AVEC SOLIDARITE**

(Application de la Convention franco-monégasque du 1^{er} Avril 1950 - Art. 9)

Désignation de l'établissement auprès duquel le compte est ouvert :

Date d'ouverture :

Numéro du compte :

Désignation des co-titulaires (Nom d'usage, Nom de jeune fille (si différent) prénoms, nationalité et adresse) :

A Monaco, le

Signature :

En application de l'article 13 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant